



## sommaire

1

Éditorial

2

Présentation et rappel  
des rôles

3

L'origine des CCFF

5

La formation niveau 1

6

La formation niveau 2

7

La formation niveau 3



CEMAGREF



## Comités Communaux Feux de Forêts :

### la formation, les évolutions en région Provence-Alpes- Côte d'Azur

© Photo C. Nourais / Fomedi

## Éditorial

**L**a formation des Comités Communaux Feux de Forêts de la région Provence Alpes Côte d'Azur a pour principal objectif de permettre la complémentarité de nos actions avec celles de chacun des acteurs de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts en définissant bien qui fait quoi, à quel moment et comment.

Les règles de fonctionnement définies dans chaque département et reconnues par tous seront, à terme, la base de tous les contenus de ces formations grâce à leurs différents niveaux.

Grâce à une pédagogie d'ouverture et de rencontre, ces formations permettent de rassembler les savoirs, de fédérer les hommes et de dégager une nouvelle dynamique dans le respect des différences.

L'amélioration de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêts ne peut espérer progresser que par cette collaboration organisée entre les hommes de terrain baignés de savoirs et d'outils ancestraux, et les techniciens porteurs des connaissances et du progrès technologiques.

*André PETIT*

*André QUADRUPPANI*

*Président et Vice-Président de la Fédération Régionale  
des Associations Départementales des Comités Communaux Feux de Forêts  
de la Région Provence Alpes Côte d'Azur*

# Le Comité communal Feux de Forêts : présentation et rappel des rôles

Il s'agit d'une équipe de bénévoles locaux : élus, chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers, usagers, amoureux de la forêt, réunis sous l'autorité de leur maire pour protéger le patrimoine forestier.



© Photo C. Nouals / Fomedi

Patrouille dans le Var

Leur rôle est reconnu par arrêté municipal et le maire préside le comité. Cet arrêté doit être transmis :

- à l'autorité préfectorale
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

## Missions du Comité Communal Feux de Forêts

### La prévention toute l'année

- *Informier et sensibiliser*
- par l'incitation au respect de la nature

- par la diffusion de la réglementation en vigueur
- par l'organisation d'animations auprès des scolaires ou de manifestations "grand public" sur la protection de la forêt.

### • *Connaître le terrain*

- pour suggérer des aménagements forestiers pour la défense de la forêt contre l'incendie (pistes, points d'eau...)
- vérifier le bon état des équipements DFCI
- répertorier les maisons habitées en forêt, les accès, les points d'eau (piscine...)

- mettre à jour des cartes : zones sensibles et équipements.

### La prévention en saison estivale

- surveiller par patrouille et vigie
- informer promeneurs et pique-niqueurs sur le terrain
- diffuser des dépliants d'informations sur la forêt aux touristes
- détecter les départs de feux, alerter rapidement les secours et essayer d'étouffer le feu naissant.

### L'aide aux pompiers

- faciliter l'arrivée des secours
- se mettre à la disposition du directeur des secours au PC dès l'arrivée des pompiers
- guider les secours suivant leur demande
- assurer le ravitaillement lorsque les circonstances le demandent
- participer à l'assistance des personnes en danger
- surveiller le périmètre incendié.

### Les moyens du Comité Communal Feux de Forêt

- un véhicule de patrouille ou de première intervention
- des moyens radio
- des jumelles, des cartes
- un signe distinctif combinaison et casquette orange
- des supports d'information (dépliants ...).

# L'origine des Comités communaux Feux de Forêts

Souvent, **on croit inventer ce qui existe depuis longtemps** :

Pour preuve : (extrait du journal "le Petit Provençal" du **25 novembre 1923**)... Suite aux incendies qui ont dévasté l'Estérel, une commission spéciale présidée par le Préfet du Var, Monsieur Barnier, a été chargée d'étudier tous les moyens propres à organiser une action préventive et une action défensive méthodique contre les incendies de forêts et établir... des plans d'action.

Ont participé aux réunions les Eaux et Forêts du Var, M. Sigallas, conseiller général, des Propriétaires Forestiers et des marchands de bois, des ouvriers bucherons.

## Mesures adoptées :

- 1) **faire des grandes avenues déboisées ou débroussaillées compartimentant la forêt** (préconisées par le Préfet) et divers systèmes de parafeu, (préconisés par le Conservateur des Forêts)
- 2) **organiser** le personnel
- 3) **diviser les massifs** de l'Estérel et des Maures en secteurs
- 4) **créer des emplois** de chefs de secteurs recrutés parmi les officiers des forêts ou assimilés à eux
- 5) **créer un corps de surveillants permanents** affectés chacun à un secteur et placés sous les ordres du chef de celui-ci
- 6) **créer des équipes communales de personnes de bonne volonté**, organisés avec le concours des maires, par les chefs de secteurs, aidés du personnel de surveillance
- 7 et 8) **créer des postes de signalisation** équipés
- 9) **installer**, pendant la saison estivale des **cantonnements de troupes** en différents points de la forêt.

Si l'on se réfère à cet article de journal, on constate que **les grandes coupures forestières**, qui sont la seule solution aux incendies catastrophes, **ne sont pas prêtes à être généralisées** (mal comprises par une grande partie d'un public désinformé, déprise agricole allant vers la conquête des espaces abandonnés par les essences pionnières, arbres et broussailles).

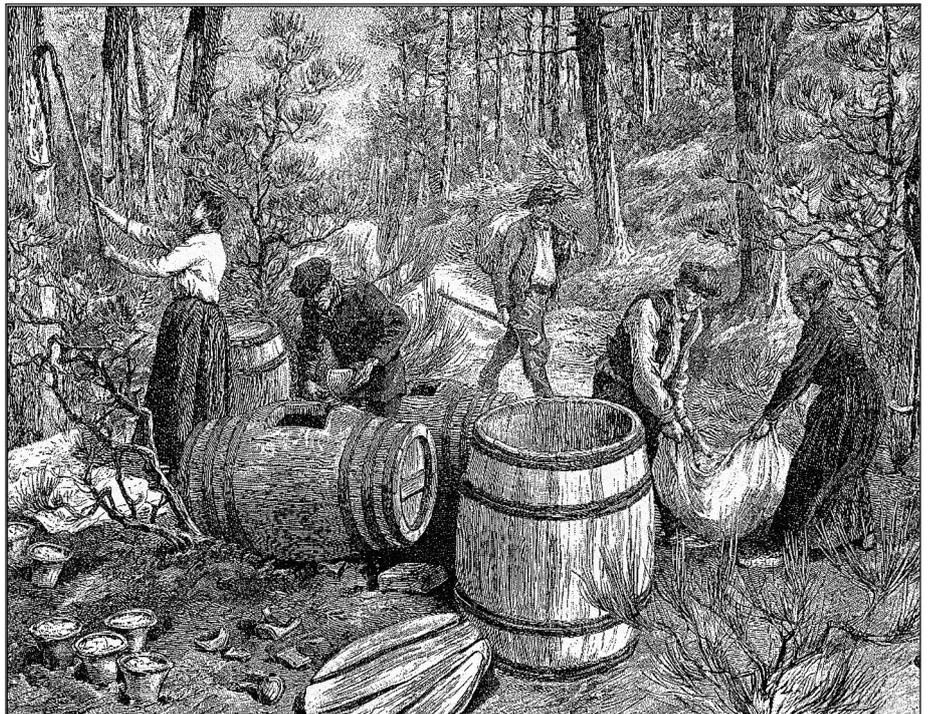
... Passons sur les § 2,3,4 et 5 pour arriver au § 6 :

**"La création d'équipes communales composées de personnes de bonne volonté"** (sous-entendu : **bénévoles!**)"

Nous nous apercevons vite que la connaissance parfaite du milieu par les habitants d'une commune est un des facteurs déterminants dans la prévention et dans la lutte et que le contre-feu était la seule arme dont disposait les intervenants.

A cette époque d'ailleurs, la lutte n'était pas organisée par les sapeurs-pompiers mais par les forestiers.

Il est certain que la dynamique de création d'équipes organisées : Commissions Communales, organisées par le Colonel Hourcastagne dans les années 1961 à 1971, puis appelées Comités Communaux Feux de Forêts depuis 1984, est bien **l'amour de notre colline : amour viscéral**, tel que nous l'avions lorsque enfants, nous y faisons des "cabanes" ou nous jouions à cache cache. **Amour** de notre colline qui nous a abrités et cachés des occupants lors d'une période noire. Malheureusement, beaucoup s'investissent dans la prévention et dans la lutte en s'intégrant dans des systèmes cloisonnés, hiérarchisés, encadrés, que sais-je encore...mais hélas, **sans Amour véritable** et surtout, sans **l'humilité nécessaire** devant la nature que nous devons chercher à **comprendre** et non **pas chercher à asservir**.



Récolte traditionnelle de la gomme (résine) dans les Landes

# Le Comité de Pilotage ou une règle du jeu fixée par les partenaires naturels

## La formation ou le juste milieu entre la technicité moderne et le savoir-faire ancestral

Face au nombre croissant des comités actifs dans la prévention, il est apparu une nécessité d'une identité et d'un langage communs. On avait aussi besoin de gestes communs à des moments précis, d'où l'idée d'une formation.

Aussi à partir des années 1980 a-t-on mis en place une mission d'appui à la formation (d'abord une puis deux personnes). Parallèlement se sont mises en place les structures départementales (les associations départementales), puis la Fédération Régionale.

C'était aussi l'occasion de ne pas laisser perdre et de rassembler ce savoir-faire ancestral de tous ceux "qui sont tombés dedans quand ils étaient petits" (on parle de "la colline", ndla.). Ce savoir-faire, quoiqu'il advienne, reste porteur de modernité.

### *La formation s'articule autour de trois niveaux.*

La Fédération Régionale des Associations Départementales des CCFF de la région Provence Alpes Côte d'Azur a une idée maîtresse qui guide ses interventions :

**Rien ne peut se faire bien sans consensus.**

C'est pourquoi la formation des Comités Communaux Feux de Forêts ne peut se réaliser sans une importante concertation avec les partenaires naturels de la prévention des incendies de forêt : Forestiers d'Etat, Forestiers privés, Sapeurs-Pompiers, Elus et les CCFF eux-mêmes.

Le président de la Fédération d'alors a créé dès 1991 un groupe de travail que nous avons baptisé : Comité de Pilotage.

Ce Comité de Pilotage est composé de directeurs départementaux et régionaux de chaque service concerné par la prévention et la lutte contre les incendies, des présidents de l'union des mairies des communes forestières, ainsi que des présidents départementaux des CCFF.

C'est ce comité qui a défini les **trois niveaux de formation** qui sont proposés à nos Comités Communaux Feux de Forêt.

• 1er niveau : **la formation de base** : pour les membres des CCFF, c'est la Fédération Régionale qui en a la charge.

• 2ème niveau : **la formation des cadres** : pour les responsables des CCFF, c'est la DDSIS en accord avec la DDAF qui en a la charge.

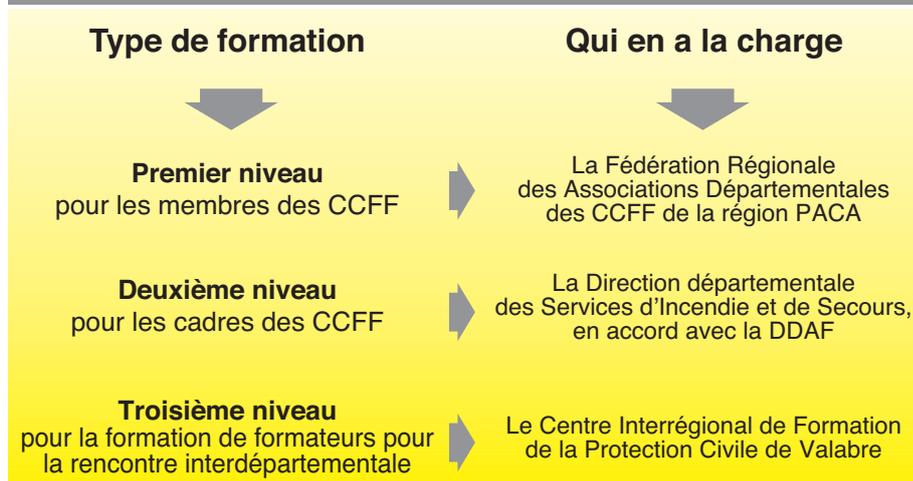
• 3ème niveau : **la formation des formateurs** : pour les responsables des CCFF, c'est le Centre Interrégional de Formation de la Sécurité Civile à Valabre qui en a la charge.

Ce Comité de Pilotage présente les avantages suivants :

- connaître les préoccupations et contraintes de chacun,
- les gens se connaissent au plan humain et les éventuelles barrières tombent,
- les informations circulent plus vite,
- la communication (langage commun) entre départements est facilitée.

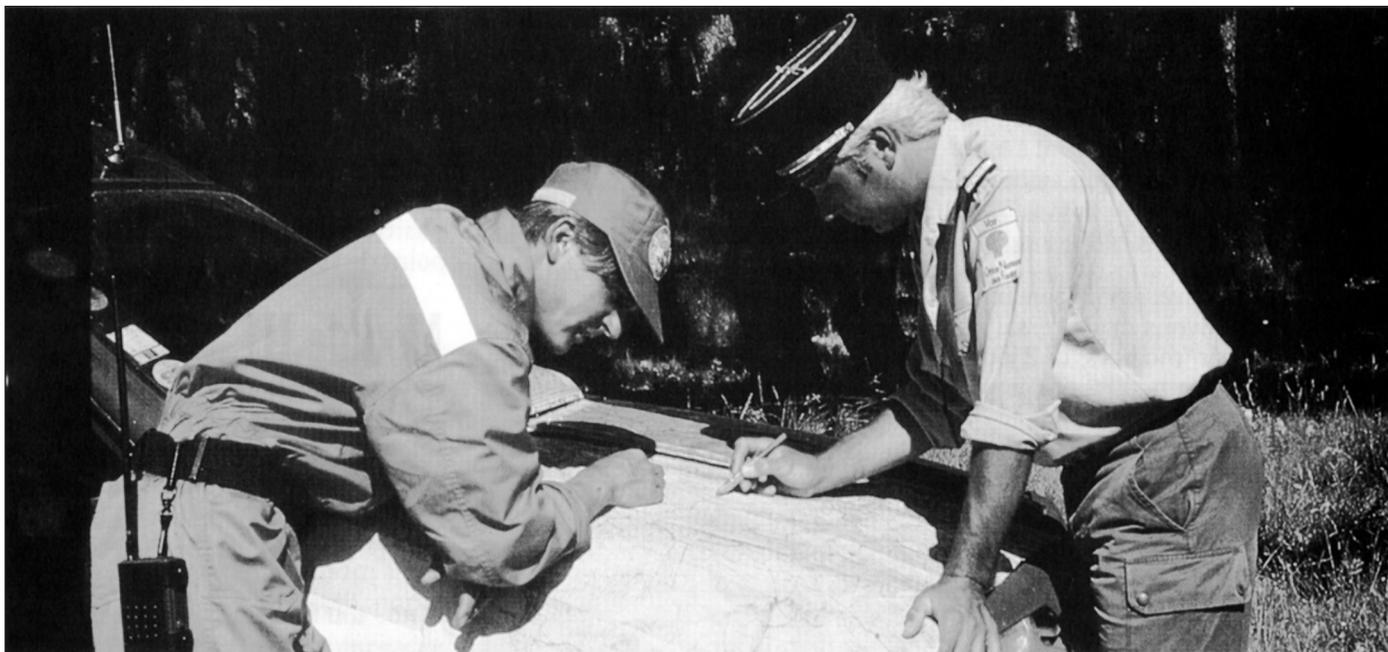
### **Comité de pilotage de la formation des C.C.F.F. de la région P.A.C.A.**

#### **3 niveaux de formation**



# La formation niveau 1

## C'est la formation de base des membres des Comités Communaux Feux de Forêts



© Photo C. Nouals / Fotocité

Collaboration avec l'ONF

### Elle a pour but :

- 1) de permettre aux intervenants de terrain (pompiers, forestiers, gendarmes, élus, CCFF, etc.) de se connaître et de se reconnaître.
- 2) d'améliorer le savoir faire des membres des CCFF dans les gestes qu'ils doivent accomplir à des moments précis, de connaître leurs missions définies par les règles de fonctionnement des CCFF et établies dans chaque département.

### Qui fait quoi ?

Suivant les orientations du Comité de Pilotage, l'animateur de la Fédération Régionale établit un programme sous l'autorité du président départemental des CCFF et en étroite concertation avec les services concernés. Il recherche les intervenants qui sont choisis suivant le thème abordé au sein des organismes partenaires (SDIS, DDAF, ONF, CRPF, Gendarmerie...). Toujours en étroite collaboration et sous l'autorité du président départemental, il organise de façon pratique la formation ; ainsi que la logistique de celle-ci notamment pour les repas grâce aux communes concernées.

L'animateur de la Fédération Régionale et le président de l'Association Départementale sont chargés de l'animation des journées de formation en soutien aux intervenants du jour.

### Qui participe ?

La formation de base regroupe quatre à cinq membres désignés par le responsable du CCFF de chacune des cinq à huit communes d'un même massif. Celles-ci sont désignées par le Comité de Pilotage suivant les propositions du président de l'Association Départementale.

Depuis 1991, ont ainsi participé à des formations de base en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 142 CCFF  
soit - 592 personnes  
dont - 33 élus municipaux

## Comités Communaux Feux de Forêts

# La formation niveau 2

## C'est la formation des cadres des Comités Communaux Feux de Forêts

Ces formations se déroulent en sessions de cinq jours bloqués, de deux jours, voire d'un jour selon les départements. Elles sont organisées par les Directions Départementales d'Incendie et de Secours, en étroite collaboration avec la DDAF et l'Association Départementale des CCF.

Prenons l'exemple du Var :

### Durée :

pour pallier l'inconvénient de semaines bloquées, nous avons mis à l'essai en 1994 un stage par "modules" de 2 jours (1 vendredi + 1 samedi).

### Types des modules et contenu :

#### Module I les organismes participant à la protection de la forêt :

- **Organismes et missions des services chargés de la forêt et de l'environnement** (DDAF, ONF, CRPF, Forestiers-sapeurs, CEMAGREF, INRA, CERPAM, ONC, CSP, DRAF, DIREN, Conseil Général, Conseil Régional)
  - politique forestière et environnement, gestion
  - forêt publique et privée
  - recherche pure, appliquée, formation, filières
  - Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, réserves, sites classés.
- **Organisation et missions des services d'incendie et de secours** (CIR-COSC, CODISC, DDIS, CASDIS, CSP, CS, CPI, BASC)
  - fonctionnement
  - statuts
  - formation
  - filières
- **La réglementation :**

- a) statistiques incendies, enquêtes judiciaires, et suites
- b) l'emploi du feu, autorisation, déclaration, dérogation
- c) le débroussaillage, définition, travaux d'entretien
- d) la pénétration en forêt ou milieu naturel, voies ouvertes ou non à la circulation, fermeture temporaire
- e) gestion forestière, contraintes, rémanents, autorisation de coupe
- f) les dépôts d'ordures, les installations classées
- g) le camping-caravaning

#### Module II l'éclosion des incendies et leur développement, prévention et lutte

- a) la cartographie, la cartographie numérique
- b) la technologie des réseaux radio des organismes publics, rappel des procédures radio (simplex, duplex, porteuse). Composition des messages
- c) création d'une vigie, surveillance
- d) patrouilles, composition, actions, interventions sur feu naissant, répression, dissuasion, quadrillage
- e) équipement du terrain, signalisation, pistes, points d'eau, zones d'appui, barrières et panneaux, PIDAF, création, entretien

- f) mécanisme de combustion, triangle du feu
- g) sensibilité au feu des formations végétales, inflammabilité, combustibilité
- h) utilisation du graphe organisation de la lutte contre les feux de forêts
- positionnement du C.C.F.F. P.C.O., point de transit.

#### Module III écologie, sylviculture, travaux forestiers

- a) dynamique écologique, faune, flore, sol, dynamique des groupements
- b) sylviculture : taillis, futaie régulière, futaie jardinée, taillis sous futaie
- c) travaux forestiers : restauration après incendie, reboisement, amélioration, desserte.

#### Module IV les Comités Communaux Feux de Forêts

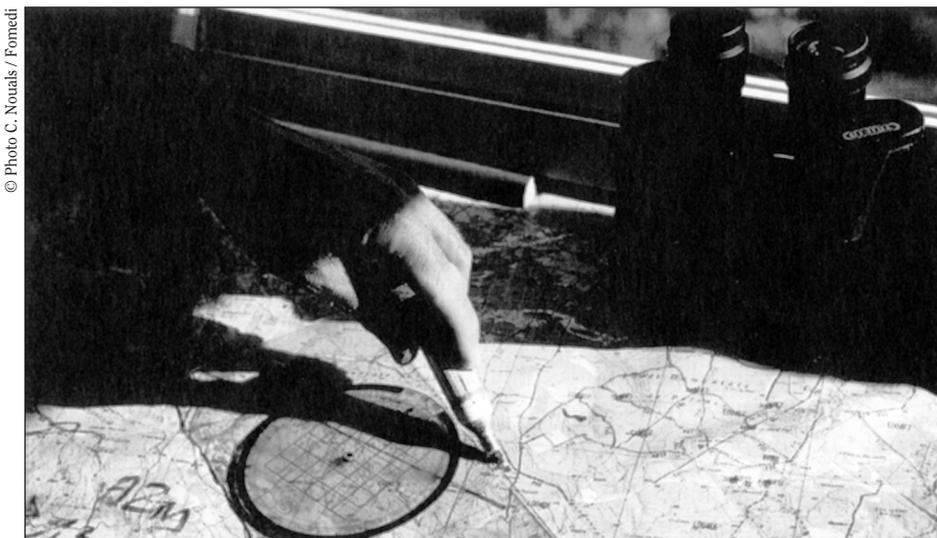
- a) conduite d'une réunion, support pédagogique, positionnement de la salle
- b) relations humaines
- c) rôle des responsables, positionnement pendant l'incendie
- d) les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

Pour 1994, ce programme peut paraître très chargé. Il n'était pas obligatoire de suivre la totalité des modules.

Les thèmes proposés sont analysés en profondeur de façon à répondre aux besoins des responsables. La participation des élus devrait leur permettre de mieux analyser leurs problèmes, tant par la prévention que dans la lutte. Pour l'instant, cette formule par "modules" est au stade expérimental pour 1994... Ce cycle n'étant pas complètement terminé à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons apporter de conclusion à cette expérience.

Toutefois, ce qui prévaut toujours dans tous les stages c'est dans les rencontres, la connaissance et l'appréciation mutuelles qui conduisent à une meilleure entente sur le terrain.

Repérage sur carte



# La formation niveau 3 une formation-rencontre vers les décideurs, et une formation des formateurs

**L**es cadres des CCFF qui participent aux actions de formation sont souvent demandeurs d'un perfectionnement de leur formation initiale. D'autre part, profitant de leurs acquis, ils organisent des séances de formation au sein de leur propre comité.

permet de croiser les compétences issues des différents horizons.

Une pédagogie dynamique faite d'échanges permet un large débat tendant à toujours améliorer l'action des hommes engagés dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts en gardant comme principale devise :

- que savez-vous faire?
- que savons-nous faire?
- que pouvons-nous faire ensemble ?

## Un langage commun...

Il est apparu rapidement qu'il fallait mettre en place une formation de formateurs pour ces cadres des CCFF, pour leur permettre de maîtriser les techniques simples d'animation tout en améliorant les connaissances déjà acquises dans les stages précédents. Il fallait aussi s'assurer que les messages démultipliés au sein des comités permettaient de bien comprendre qui fait quoi et comment employer un langage commun au cours des actions de prévention ou de lutte contre les incendies de forêts.

Le troisième niveau c'est aussi faire prendre conscience aux cadres des CCFF et aux décideurs (élus) que la prévention des incendies rentre dans un cadre global de protection de l'environnement. Grâce à une pédagogie d'ouverture brassant un large public (forestiers, sapeurs-pompiers, CCFF,

élus, universitaires,...), cette formation dispensée au CIFSC (Centre de Formation de la Sécurité Civile) de Valabre



Un guidage de secours

© Photo C. Nouals / Fomedi

Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce coupon

Nom : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Remarques et suggestions : .....

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé : .....

Documentation Forêt méditerranéenne et Incendie - CEMAGREF - Le Tholonet B.P. 31 - 13612 Aix-en-Provence cedex 01 - Tél. 42.66.99.10

Édité avec la participation  
financière de :

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ministère de l'agriculture et de la pêche

 **Conservatoire  
de la Forêt  
Méditerranéenne**

**Région**  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
EN VUE DE LA PROTECTION  
DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE



Marc Bigonnet

## Lu pour vous...

### Sommaires

**Forêt Méditerranéenne**, tome XV,  
n°2, avril 1994

Ce numéro comprend la deuxième  
partie des actes de Foresterranée 1993,  
en deux grandes parties :

1. tourisme en forêt méditerranéenne :

- le point de vue des propriétaires,
- le point de vue des usagers,
- les réalisations,
- contraintes et réalisations,
- la tournée.

2. feux de forêts et habitat :

- réflexion sur le risque incendie en zone boisée habitée et sa concrétisation : la législation et son évolution, la protection des zones boisées habitées,
- les résidents et le risque,
- les collectivités, les élus et le risque (avec des exemples américains et italiens, mais surtout dans les départements français),
- outils et méthodologie pour la définition du risque (mise en évidence des poudrières, connaissance du risque et définition du zonage),
- la tournée.

**International Journal of Wildland  
Fire**, Vol.4, n°1, mars 1994

- Double sampling increases the efficiency of forest floor inventory for Arizona Ponderosa pine forests = le double échantillonnage augmente l'efficacité des inventaires de litière forestière dans des peuplements de pins ponderosa en Arizona

- A relationship between rainfall and burned area for Portugal = relation entre pluies et surfaces incendiées au Portugal.

- A computer-based system for fire management in the mountains of the Cape province, South Africa = système informatisé de gestion du brûla-

ge dirigé dans les montagnes de la province du Cap en Afrique du Sud.

- Stages of bryophyte succession after fire in mediterranean forests (SE Spain) = stades de succession des bryophytes après l'incendie dans le Sud-Est de l'Espagne.

- Air attack : retardants, rheology and some new options = attaque aérienne : retardants, rhéologie et quelques options nouvelles.

**Propositions pour la garrigue**  
RUTTEN P., 1993, 96 p., 70F

Groupement Gardois pour le Développement Forestier, Maison de la Forêt, 41 rue Nationale, 30 000 NÎMES

Ce travail est destiné à ceux qui sont, ou se sentent chargés de la garrigue, qu'ils en soient propriétaires, gestionnaires ou utilisateurs, que ce soit pour des raisons professionnelles, pour un motif culturel ou scientifique, pour leurs loisirs, ou tout simplement parce qu'ils considèrent la garrigue comme un élément déterminant de leur cadre de vie. La première partie présente les données qui ont servi de base aux propositions qui font suite, en évitant, le plus possible, le recours au jargon scientifique, mais sans rien sacrifier de l'exactitude des faits. Il y est avancé que les forêts de régions sèches ne peuvent se perpétuer que dans la mesure où elles sont capables de subir l'incendie, et que le taillis de chêne vert, fragile héritage d'un passé récent, peut être transformé en futaie de chêne pubescent, stable et tolérante au feu. Sont développées par la suite diverses propositions pour faire passer cet objectif dans la réalité, y compris un ambitieux projet de forêt productive.